



LA DIR PJJ IDF OM OSE TOUT EN MATIERE DE RPS C'EST MÊME À CELA QU'ON LA RECONNAIT : ELLE AJOUTE DE LA MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE À LA MALTRAITANCE MANAGERIALE !

► **La DIR IDF OM ose affirmer qu'une enquête "externe" est forcément indépendante**

- ✓ La DIR IDF OM a choisi le cabinet
- ✓ La DIR IDF OM a financé le cabinet
- ✓ La DIR IDF OM a fixé le périmètre
- ✓ La DIR IDF OM a sélectionné les services et agents auditionnés (dans les locaux de la PJJ)
- ✓ La DIR IDF OM a défini les manquements à examiner
- ✓ La DIR IDF OM ne s'est focalisée sur les agissements que d'un seul agent toxique

Problèmes : la DIR IDFOM vient nous expliquer que tout cela serait neutre, objectif, impartial et déontologique. Elle ose dire aussi que le simple fait d'être un cabinet d'avocats suffit à garantir la crédibilité du rapport. Mais d'une part, le cabinet a vu son champ d'action borné par la DIR IDF OM, et d'autre part, le cabinet est spécialisé en droit du sport, droit des affaires, propriété intellectuelle et la personne ayant auditionné les agents est formée à la médiation internationale et à la sophrologie. Sérieusement. Ce cabinet n'a pas de compétence reconnue en audition de victimes et n'a aucune spécialité en risques psychosociaux (RPS). On peut donc légitimement questionner les raisons de ce choix de la DIR IDF OM...

La DIR IDF OM s'obstine à faire fausse route. Depuis 4 ans FO Justice PJJ IDF-OM, préconise un vrai diagnostic RPS, complet, transparent, identifiant toutes les responsabilités, tirant tous les enseignements et prenant toutes les décisions managériales courageuses qui s'imposent. La réalité est la suivante : plus d'une vingtaine d'agents ont dénoncé des agissements d'au moins six cadres et FO justice PJJ IDF-OM n'a cessé d'alerter et malgré cela, les dérives ont persisté, se sont renouvelées, se sont étendues, et se sont multipliées. Cela est intolérable !

► **La DIR IDF OM ose revictimiser institutionnellement des victimes de maltraitements**

► **En se fondant tantôt sur le rapport du cabinet tantôt sur sa propre appréciation :**

- ✓ La DIR IDF OM ose organiser des restitutions en pleine canicule et malgré plusieurs absences
- ✓ La DIR IDF OM ose écarter de la restitution collective des agents pourtant auditionnés
- ✓ la DIR IDF OM ose expliquer à un agent que son alerte serait liée à un "trauma passé"
- ✓ la DIR IDF OM ose reprocher à un agent d'avoir signé sans contester sur le champ des questions biaisées posées en audition, ce que d'autres agents ont aussi rapporté (et on a exigé d'eux une signature immédiate à l'issue des entretiens - après relecture - mais sans réel recul)
- ✓ la DIR IDF OM ose affirmer que le déplacement de la victime qui a lancé l'alerte est une option
- ✓ la DIR IDF OM ose justifier le retour d'un chef toxique au nom du besoin d'ETP malgré les RPS
- ✓ la DIR IDF OM ose tenter de disqualifier ou décrédibiliser la parole d'agents victimes en se fondant sur leur physique, leurs présumées difficultés ou leur parcours antérieur, ce qui inversement n'est pas reproché aux personnes dont les agissements sont dénoncés
- ✓ la DIR IDF OM ose culpabiliser les agents en restitution collective en leur disant de se remettre au travail, d'être plus soudés et plus productifs. Leur signalements RPS étant « disruptif » !

- ✓ la DIR IDF OM a osé ne pas présenter les registres SST lors du CSA FS du 17 avril 2026 se positionnant au-dessus des obligations réglementaires et ignorant la détresse des agents qui y ont porté des mentions !

FO justice PJJ IDF-OM rappelle que les agents ont témoigné avec courage. Nous avons toujours demandé un diagnostic RPS global, car les alertes concernent plusieurs cadres, plusieurs services, plusieurs années. La DIR, elle, déplace le problème sur les victimes. Cela est inacceptable !

► La DIR IDF OM ose minimiser voire invisibiliser des constats pourtant reconnus

Ton abrupt, entrée en matière dure, pilotage inadapté, manque de maîtrise technique etc... : des manquements sont reconnus par le rapport... mais tout est minimisé et les RPS demeurent !

► Et la DIR IDF OM en s'appuyant sur le rapport qu'elle a commandé :

- ✓ ose présenter des manquements comme qualités : l'omerta devient « ambiance silencieuse »
- ✓ ose dire que les témoignages seraient des "perceptions" ou des propos décontextualisés
- ✓ ose justifier l'absence de suites en disant que les méfaits ne sont pas unanimement dénoncés
- ✓ ose faire passer la pression du micro-management pour de la rigueur organisationnelle
- ✓ ose conclure : pas de harcèlement, pas d'abus, pas d'intention de nuire, pas de conséquences !
- ✓ ose dire qu'elle "referait tout à l'identique"
- ✓ ose penser qu'avoir "rendu compte au DPJJ" suffirait à l'exonérer de toute critique.

Quels sentiments de déception, d'irrespect, d'injustice et d'impuissance pour les agents !

Quels sentiments de toute puissance des personnalités toxiques qui s'en sont parfois même réjouies !

Quelle honte, quelle indignité et quelle faute grave pour notre administration !

FO justice PJJ IDF-OM a accompagné de très nombreux agents, victimes et témoins, a entendu leurs souffrances, recueilli tous les éléments probants et investigué longtemps et en profondeur, et a constaté de graves difficultés et une perte de confiance profonde envers l'institution qui ne remplit pas son devoir de protection. La DIR a créé un climat où parler expose, où alerter isole, où témoigner fait peur. On laisse les victimes à leur sort. Cela est scandaleux !

► La DIR IDF OM ose bafouer le dialogue social

Soupirs, haussements de ton, remarques déplacées, invitations à "ouvrir un dictionnaire" de la part de la DIR, qui dit aussi à notre organisation syndicale qui alerte sur le manque de valorisation et de reconnaissance des agents contractuels que s'ils n'ont ni NBI ni CIA ils n'ont qu'à se contenter de la beauté du métier, etc... ce n'est pas à la hauteur des responsabilités et des enjeux d'une DIR qui ne semble pas saisir le rôle de vigie des partenaires sociaux. La PJJ et les agents méritent mieux !

La DIR IDF OM, par les propos et attitudes de ses représentants en instances, nous a montré une large palette de sa capacité à l'inélégance, à la condescendance et au mépris. Mais FO Justice PJJ IDF-OM est et restera aux côtés des agents, malgré l'irrespect de plus en plus décomplexé de la DIR IDF OM. Nous avons été les seuls à défendre les victimes quand d'autres organisations préféraient se taire ou voler au secours d'un système pernicieux et dangereux. Cela est abject !

► Maltraitance institutionnelle : la DIR IDF OM persiste, FO résiste

- Là où la DIR IDF OM ose inverser les responsabilités, **FO justice PJJ IDF-OM la rappelle aux siennes**
- Là où la DIR IDF OM envoie le message que parler expose, **FO Justice PJJ IDF-OM continue à alerter**
- Là où la DIR IDF OM circonscrit le problème à un contexte organisationnel et des maladresses d'un seul individu qui ne nécessiteraient que médiation, APP et formation, **FO Justice PJJ IDF-OM dissipe l'écran de fumée**, et martèle : il y a des responsabilités individuelles majeures et plurielles, il y a de nombreux dysfonctionnements, les risques psychosociaux sont massifs et le phénomène est systémique.

► **FO** pose donc les questions que la DIR IDF OM refuse d'affronter :

- À partir de combien de dysfonctionnements reconnus commence-t-on à protéger les agents ?
- À partir de combien d'alertes cesse-t-on d'expliquer que le problème est celui qui lance les alertes ?
- Quand prend-on véritablement en considération les RPS en cessant les vœux pieux en COPIL ou en CSA ?

Face à la défaillance de la DIR IDF OM, le relais est pris à un niveau supérieur

De nombreux points sont questionnant s'agissant de la DIR IDF OM : son positionnement, son niveau d'incompréhension des enjeux de souffrance au travail, son manque de discernement sur le sujet des RPS, son manque de considération pour les agents et pour le dialogue social...

FO justice PJJ IDF-OM alerte sur le fait que ce contexte est très préoccupant, mais qu'en réalité la situation de crise institutionnelle est bien plus profonde et dépasse largement les cas graves déjà identifiés d'après les nombreux éléments portés à notre connaissance.

Les agents ne doivent pas continuer à être insécurisés malgré ce qu'ils ont vécu et malgré le courage qu'ils ont eu à témoigner. Cela est révoltant !

La perte de confiance est profonde, durable et collective. Des agents se posent même déjà la question de la validité du dispositif « Stop harcèlement » piloté à l'échelle de la DIR, persuadés que la démarche sera vaine.

FO justice PJJ IDF-OM a déjà dénoncé des enquêtes internes et un COPIL RPS biaisés et fait le constat que ce type d'enquête prétendument externe n'est guère plus satisfaisant. Cela ne fait qu'occulter l'ampleur réelle des problèmes.

Face à la défaillance manifeste et à l'indécence de la DIR IDF OM, **FO Justice PJJ** redit son indignation et a déjà demandé à la DPJJ et à l'IGJ de se saisir du dossier afin de mener de véritables investigations. L'administration centrale examine donc actuellement cette solution pour prendre le relais sur ces enjeux conformément à la demande de notre organisation syndicale.

FO justice PJJ IDF-OM continuera sans relâche à exposer les graves failles du système et les dérives personnelles partout où il y en a afin de protéger les intérêts et conditions de travail de tous les agents de la Protection judiciaire de la jeunesse.

FO Justice PJJ - Le 6 Juillet 2026